

Le Bulletin Trimestriel

Une publication trimestrielle du Bureau de l'Association



L'édito

Cher(e)s ami(e)s,

Malgré un printemps catastrophique à tout point de vue, nous espérons que l'été sera de meilleur augure. Les congés tant attendus sont, pour beaucoup, synonyme de dépaysement, de détente, d'aventures et de voyages en France ou ailleurs, bien que les destinations à l'étranger se réduisent d'année en année avec les événements. Ce moment privilégié de l'année est bien l'occasion de mettre entre parenthèses nos problèmes pour se retrouver en famille et se ressourcer pour bon nombre d'entre nous. C'est également le bon moment de l'année où nous pouvons faire un point sur les activités et les actions que nous avons décidé à notre Assemblée Générale de février dernier.

🍏 Pour la seconde année, avec l'aide de notre ami Jean François Walter nous avons organisé une compétition Golfique le jeudi 19 mai, au Golf de St Marc, avec la participation de 5 golfeurs inscrits. Cette journée a été très agréable et les participants ont été ravis de se retrouver entre amis. A renouveler sans modération.

🍏 Notre Croisière Fluviale en Vénétie a été un vrai succès et c'est toujours avec un grand plaisir que nous nous sommes retrouvés, avec 63 participants, sur le Michael-Ange pour partager nos impressions sur le trajet et les nombreuses visites effectuées. Comme souvent nous pouvons être satisfaits de l'ensemble de nos visites, et surtout de la ville de Venise qui est magnifique. Le tout avec un temps très agréable, un groupe extraordinaire, intéressé, ponctuel et une superbe ambiance; merci à tous les participants.

🍏 La préparation de nos Journées-Rencontre du 18 au 23 octobre 2016 en Région Lyonnaise : les 18 et 19 octobre à Lyon, puis en Croisière Fluviale sur le Rhône de Lyon à Arles, est maintenant pratiquement finalisée. Nous partirons avec un groupe de 67 participants, à la découverte de cette belle région et la ville de Lyon, puis la croisière sur le Rhône de Lyon à Arles avec des visites tout au long de notre navigation et retour à Lyon. Nous sommes très heureux de pouvoir vous proposer cette belle Croisière avec ce groupe.

🍏 Un point important pour la survie de notre Association : dans le cadre du recrutement, nous avons le souci permanent de rechercher des anciens de la Société pour les inciter à nous rejoindre et compenser les départs naturels. L'année 2015 a été négative et avec les décès du début 2016 ...

Sommaire :

L'édito du Président :

Le point sur les événements qui ont marqué le trimestre .

La retenue des impôts à la source :

Ce qu'il convient de connaître avant le grand changement.

Le numérique, une menace pour le lien social ?

Internet va t-il mettre en péril notre « vivre ensemble » ?

Régime universel de retraite :

L'avancement du projet de la CFR.

Le coin de la techno :

Les batteries du futur.

La guerre des âges :

Rien n'est épargné aux retraités.

... les résultats seront encore négatifs. Alors, nous comptons sur la participation de tous les Membres afin de renverser la tendance. Pensez à la campagne de recrutement, qui récompense tout membre parrainant un nouveau membre, il se verra remettre une clé USB de grande capacité.

🍏 En collaboration avec notre fédération (UFR), nous avons proposé à tous nos membres la carte « Butterfly » qui référence plus de 2000 fournisseurs avec des produits, voyages, etc., avec des remises très intéressantes; et pourtant nous avons reçu seulement 10 demandes d'adhésion cette année.

🍏 L'été arrivant « à grand pas » ce n'est pas un canular, bon nombre d'entre vous ont certainement de nombreux projets, et nous vous souhaitons d'excellentes vacances.

Jo FRAPPAZ



un bel été en perspective

La retenue des impôts à la source

▲ L'été 2017, les contribuables recevront le taux de prélèvement à la source et pourront alors opter pour un taux individualisé. Au 1^{er} janvier 2018, l'impôt sera directement prélevé sur la paie ou la pension. L'intérêt majeur du prélèvement à la source est de collecter l'impôt en temps réel, c'est-à-dire au moment du versement des revenus imposables. Actuellement, comme l'impôt est prélevé avec un an de retard, les contribuables voyant leurs revenus baisser (retraite, chômage), doivent attendre un an avant que leur impôt ne baisse, ce qui peut les mettre en difficulté.

La réforme s'applique aux salariés, comme aux retraités et aux indépendants. Les salaires, les revenus de remplacement (retraite, chômage, maternité, etc.) et les revenus fonciers seront concernés. Les revenus des capitaux mobiliers et les plus-values immobilières ne rentrent pas dans ce champ, car ils sont déjà prélevés à la source.

La retenue à la source ferait entrer dans le circuit de recouvrement de l'impôt un nouvel acteur : le tiers payeur. Ce sera finalement l'employeur. L'impôt versé apparaîtra sur la fiche de paie comme c'est le cas aujourd'hui pour les cotisations sociales. Pour les retraités et les chômeurs, ce seront les caisses de retraite et d'assurance-chômage qui joueront ce rôle. Les indépendants verseront quant à eux un acompte mensuel ou trimestriel, calculé en fonction de leurs revenus des mois précédents, et ajusté ensuite selon leurs revenus effectifs.

L'administration fiscale transmettra au contribuable et à l'employeur un taux de prélèvement au 2^{ème} semestre 2017. Ce taux sera actualisé en septembre 2018, suite à la déclaration d'impôts du printemps 2018. Il faudra donc continuer à déclarer ses revenus chaque année. Quand les revenus varieront, l'impôt sera ajusté. En cas de changement de situation, naissance d'un enfant par exemple, le contribuable pourra demander une mise à jour en cours d'année.

Les couples pourront également choisir la répartition de leur impôt: s'ils ont un écart de revenu important, ils pourront demander à bénéficier d'un taux différencié.

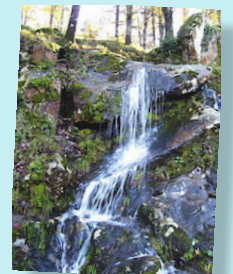
Dans l'hypothèse où le prélèvement à la source est effectif au 1^{er} janvier en 2018, l'Etat percevrait l'impôt sur les revenus de 2018, après avoir perçu en 2017 ceux sur les revenus de 2016. La piste d'une double imposition en 2018 étant impensable, les revenus salariaux de 2017 ne seraient pas imposés. Il y aurait donc une « année blanche »! Nous verrons bien ... Tous les crédits d'impôts dont la dépense a été engagée en 2017 seront conservés.

Parmi les éventuels gagnants, on compte notamment les personnes prenant leur retraite en 2018, puisqu'ils paieront cette année-là un impôt calculé sur la base de leur pension, et non de leur dernière année de revenu d'activité. En revanche, les jeunes entrant dans la vie active devront payer des impôts dès la première année.

Une première étape a été amorcée avec la loi de Finances 2016 : à partir de 2016, la déclaration de revenus par Internet se généralise progressivement. Cette généralisation s'étalera sur quatre ans. Les contribuables qui indiqueront ne pas être en mesure de souscrire cette déclaration par voie électronique conserveront la faculté de déclarer sur papier, mais une enquête sera diligentée et la fausse déclaration sera sanctionnée par une amende.

Enfin, la retenue à la source ne dispensera pas le contribuable de remplir quand même une télé-déclaration comme actuellement. La simplicité n'est décidément pas de ce monde.

Le BUREAU



source d'argent liquide !



Le numérique: une menace pour le lien social ?

(d'après Essentiel Santé Magazine, mai 2016)

Depuis l'avènement d'Internet, les relations sociales seraient en déclin. Et les outils numériques nuiraient au vivre-ensemble. Mais qu'en est-il vraiment ?

1 Internet abolit les distances ? **FAUX**

Alors que 5 millions de Français sont seuls, la famille et les amis restent pour beaucoup d'entre nous des valeurs « refuges ».

Et en cas d'éloignement, les échanges numériques (mails, messageries instantanées et autres réseaux sociaux) aident souvent à maintenir les liens avec un proche parti vivre dans une autre région ou à l'autre bout de la planète. Plutôt que d'isoler, Internet peut donc rapprocher. Toutefois, les réseaux sociaux en ligne ne compensent pas toujours le sentiment de solitude puisque 80 % des personnes seules ne les fréquenteraient pas.

« Les solitudes en France », Observatoire de la Fondation de France, 2014.

2 Un outil pour harceler et diffamer ? **VRAI**

Des personnalités ont récemment quitté les réseaux sociaux, s'estimant insultées, harcelées. Sous couvert d'anonymat, la parole de certains « fans » serait libérée. Et les actions en diffamation de plus en plus courantes. Quant au cyber harcèlement, il toucherait 6 % des élèves, qui se disent agressés de façon répétée sur Internet. Si ces violences ont toujours existé, elles sont plus difficiles à gérer du fait du phénomène de masse.

Selon le ministère de l'Éducation nationale

3 Une amitié pas toujours « réelle » ? **VRAI**

100, 500, 1000 ... Le nombre d'« amis » affichés sur les réseaux sociaux peut atteindre plusieurs milliers, voire millions. Rien à voir ici avec l'amitié au sens d'Aristote, pour qui « ce n'est pas un ami que l'ami de tout le monde ». D'autant que les liens entre deux personnes d'un même réseau se limitent parfois à la lecture ou à l'écriture d'un commentaire de temps à autre. Et ne se poursuivent pas toujours en face-à-face. Mais l'intérêt d'Internet, c'est aussi de pouvoir retrouver ses amis d'enfance.

4 Internet apporte un soutien moral ? **FAUX**

L'émergence du numérique a suscité bien des peurs, parmi lesquelles le risque d'isolement. A l'inverse, il peut aider à se sentir moins seul. Ces dernières années, l'information santé (certes plus ou moins sérieuse) ainsi que les réseaux de malades se sont beaucoup développés sur le Web.

Qu'ils soient dédiés à une maladie chronique ou à une pathologie rare, ces derniers permettent à ceux qui en sont atteints de s'échanger des conseils (via des forums) et surtout de se soutenir moralement. Des communautés de patients qui, en se fédérant, peuvent également mieux faire valoir leurs droits.



@juliedumidi



5 Il sait aussi se faire solidaire ? FAUX

A l'image des pétitions en ligne ou des réseaux sociaux lors des révolutions arabes, Internet est également utilisé pour mobiliser ses concitoyens. Et certaines initiatives solidaires peuvent avoir un écho bien plus large grâce à lui, comme l'appel au don à travers le financement participatif par exemple.

Les porteurs de projet ont compris l'intérêt de ce média de masse pour donner plus de visibilité à leurs actions, même s'il est toujours plus facile de rassembler les foules lorsqu'on est déjà quelqu'un de très « suivi ». Quant aux réseaux d'entraide entre voisins, ils retrouvent une nouvelle jeunesse avec les applications et sites de partage.

Pouvoir maîtriser sa vie sociale

La peur de la désocialisation n'est pas née avec Internet. Dès l'apparition de la micro informatique s'est posée la question de ses effets. Comme tout nouvel outil, il génère des fantasmes. Or, il n'y a pas plus de danger avec celui-ci. Les comportements de repli sur soi sont en réalité très minoritaires. Et les réseaux sociaux sont d'abord utilisés pour "connecter" des personnes qui se connaissent déjà. Certes, la notion d'amitié a évolué. Auparavant plus privée, plus intime, on l'affiche aujourd'hui publiquement.

En fait, Internet permet de maîtriser sa vie sociale, en mettant de la proximité ou de la distance. Ce qui donne plus d'autonomie et de pouvoir. Le numérique ne menace pas le lien social, il le reconfigure et le rend "pluriel". Pour autant, ce n'est pas la solution miracle à tous les maux de notre société.

Jo FRAPPAZ



Antonio A. Casilli, sociologue
et chercheur à Télécom ParisTech

Régime universel de retraite :

avancement du projet CFR [› voir le dossier complet sur ce lien](#)

Avant sa diffusion à l'extérieur de la CFR, celle-ci s'efforce d'anticiper le plus grand nombre possible de questions que le projet pourrait susciter de la part des candidats à l'élection présidentielle et des parlementaires afin d'y préparer des réponses. La soutenabilité financière du nouveau régime, équilibré sur la durée, et par conséquent sa capacité de pérenniser le versement des pensions, ne devrait pas avoir de difficulté à rallier les suffrages. En revanche, son intérêt d'absolue équité de traitement de l'ensemble des retraités ne sera pas forcément perçu d'emblée par la fonction publique et les Régimes spéciaux s'ils estiment a priori que le changement proposé, certes majeur, les pénaliserait par rapport à leur situation actuelle.

Convaincre ces deux catégories de retraités requerra sans doute persuasion et diplomatie dans la présentation des arguments. La rationalité de certains d'entre eux exigera peut-être des démonstrations mathématiques, mais aucun effort ne sera négligé dans ce but. 2017 est vraiment l'occasion de contraindre les candidats à s'exprimer sur ce sujet et de jauger leur réceptivité. Une fenêtre est ouverte, elle ne se représentera pas de sitôt, il est impératif de l'exploiter.

Tout autant que les quelques 140 « délégués CFR » du territoire, les adhérents des fédérations-membres doivent être bien armés pour convaincre leur entourage et si possible des personnalités politiques locales de l'intérêt du projet. L'information correspondante a pris diverses formes depuis 2006 : fiches et comptes rendus de la Commission Retraites CFR, nombreux articles dans les revues des associations, dans le Courrier des Retraités, dans l'AFJ, dans la presse nationale, exposés dans les Associations, notamment lors des assemblées générales. Cet effort d'information ne peut qu'être intensément poursuivi et toutes suggestions pour l'améliorer sont naturellement les bienvenues.

Jo FRAPPAZ



le cri du contribuable © TREZ

Le coin de la techno : les batteries du futur

Les batteries sont la clé de voûte d'une véritable révolution visant à nous affranchir des carburants fossiles. Elles doivent absolument pallier le principal handicap des productions d'électricité solaire ou éolienne : pas de soleil ou pas de vent signifient production à zéro, donc nécessité de stockage. Les particuliers sont également intéressés au premier chef par des solutions leur permettant enfin une autonomie de longue durée pour la multitude de leurs petits appareils, smartphones, tablettes et autres ordinateurs portables, le stockage domestique pour bénéficier des tarifs « heures creuses », et demain pour des véhicules électriques à long rayon d'action et quasiment autonomes.

La recherche française est à nouveau particulièrement en pointe dans ce domaine avec 17 laboratoires CNRS/Universités, Collège de France, le CEA, Renault, Solvay, Alstom, Saft, ... afin de ne pas rééditer l'échec de la batterie lithium-ion, conçue par la France, mais commercialisée d'abord par Sony, puis aujourd'hui à 95% par les asiatiques. Ce marché est estimé à 80 milliards de dollars.

Ces laboratoires coordonnés au sein du réseau RS2E viennent de mettre au point très récemment un prototype de batterie **sodium-ion** qui offre une densité énergétique comparable à celle du lithium-ion à ses débuts, soit 90 Wh/Kg, et à très faible coût, avec une durée de vie qui dépasse 2000 cycles de charges/décharges. Il faut savoir que les batteries actuelles perdent de leur efficacité après environ 1000 cycles. Et contrairement au lithium, assez rare et peu répandu (Colombie, Chili, Chine) donc cher, le sodium n'est pas cher et présent partout en grande quantité. Cette technologie devrait rapidement voir ses performances s'améliorer.

D'ici à 15 ans, d'autres technologies vont faire leur apparition et en sont déjà au stade expérimental. On distingue notamment :

- le **sodium-ion**, qui concentre à ce jour 90 Wh/ Kg, et sera réservé au stockage de masse. Mais des constructeurs automobiles misent sur cette technologie qui possède en outre la capacité de se recharger très rapidement. *Toyota* est très avancé sur ce sujet, ainsi que *Tesla*.
- le **lithium-ion**, qui concentre 200 Wh/ Kg, utilisé pour le stockage de masse, les véhicules, et les appareils portables.
- le **lithium-ion avancé**, qui concentre 420 Wh/ Kg, sera utilisé comme pour le précédent, actuellement prototype.
- le **lithium-soufre**, qui concentre 500 Wh/ Kg, sera utilisé pour les véhicules et les appareils, actuellement prototype.
- le **lithium-air**, qui concentre 800 Wh/ Kg, sera utilisé pour le stockage de masse et les véhicules, actuellement prototype.

Avec cette dernière technologie lithium-air, aussi appelée **lithium-oxygène**, les véhicules électriques approcheront alors l'autonomie des véhicules à carburant fossile.

Pour être complet sur les recherches prometteuses en cours, il faudrait également citer la « batterie à peindre », consistant à pulvériser sur n'importe quelle surface par couches successives les 5 éléments d'une batterie lithium-ion; la « batterie SIEL » au lithium-métal-polymère, qui améliorerait grandement la sécurité, le coût et la densité d'énergie; les « super-condensateurs » qui existent déjà sur les véhicules hybrides mais qui devraient voir leur capacité et leur puissance très augmentées (durée actuelle : moins d'une minute).

Gilles FICHANT



Batterie standard sodium-ion



Véhicule autonome « Google Car »



« Powerwall, » la batterie Tesla pour domicile

La guerre des âges

Chers Amis, vous avez peut-être vu sur France 2 une émission, « La guerre des âges » diffusée le 31 mai. Elle suscite de nombreuses réactions négatives dont certains d'entre nous ont bien voulu nous faire part. En relation avec la CFR, M Pierre ERBS, le Président de la CFR envisage de publier cette réaction bienvenue à l'occasion de la parution du prochain numéro du CdR et sur le Site Internet de l'Express, mais il était important que vous le connaissiez sans tarder. Faut-il créer entre les Français de nouvelles divisions?

C'est en tout cas le parti pris par l'émission "L'angle Eco" du mardi 31 mai. À coups de clichés, François LENGLET a voulu opposer jeunes et retraités.

Rien ne nous a été épargné

Retraités passant leurs vies en croisière, patrimoine immobilier acquis sans effort, fonds de pension américains faisant pression sur les entreprises qui licencient. Dans ce tableau, les "papy et mamy boomers" qui assurent la garde de leurs petits-enfants, aident financièrement leurs enfants et s'occupent de leurs parents âgés ne se sont pas reconnus.

Certes, une génération a bénéficié de circonstances favorables: la croissance donnait du travail à tous, l'inflation permettait une évolution rapide des salaires, toutes conditions qui ne se retrouvent plus aujourd'hui, mais faut-il en accuser les retraités ? Entre temps sont passées des crises économiques et financières qui sont venues déséquilibrer nos économies et le marché du travail.

Les retraités : une situation moins idyllique qu'on ne voudrait le faire croire

Quelle est aujourd'hui la situation des retraités? Sont-ils les nantis dépeints dans cette émission? Quelques chiffres permettront de remettre les idées en place. La retraite moyenne d'un salarié du privé est aujourd'hui de 1216 € nets par mois, 54% des retraités percevant une retraite inférieure au SMIC. Les veuves dont le montant des pensions de réversion est faible doivent le plus souvent compter sur l'allocation de solidarité aux personnes âgées (800€ par mois). Dernière touche à ce tableau, 10% des retraités sont en dessous du seuil de pauvreté.

Plus grave sans doute, les Caisses de retraite complémentaire épuisent leurs réserves pour financer leurs déficits annuels. Pour rétablir l'équilibre de leurs comptes, des mesures viennent d'être prises qui n'affectent dans un premier temps que les retraités. C'est pour les trois ans à venir un gel de leurs retraites complémentaires.

Jeunes, seniors, un même combat : la refonte de notre système de retraite

À plus long terme, d'autres mesures devront être prises pour refonder notre système de retraite et ceci concerne aussi bien les retraités actuels que les futurs retraités. Car la vraie question aujourd'hui pour les jeunes actifs est de savoir quelle sera leur retraite. La France est attachée à un système par répartition qui fait que les retraites versées une année sont financées par les cotisations de la même année. Si l'on veut maintenir ce système qui correspond à la demande forte de solidarité qui se manifeste dans notre pays, une réforme en profondeur doit être rapidement engagée.

C'est en ce sens que la Confédération Française des Retraités milite pour l'instauration en France d'un système universel de retraite c'est à dire un système qui donne à tous les mêmes droits à la retraite en contrepartie des mêmes obligations, un système qui sache s'adapter à la conjoncture économique et aux évolutions démographiques. Un certain nombre de pays nous montrent la voie à suivre.

Alors, guerre des âges ?

Non, même combat pour construire un pacte social qui donne à chacun sa place.

Jo FRAPPAZ



François LENGLET



le Chat © Philippe GELUCK



Donnez votre avis sur ce
Bulletin par mail



Donnez votre avis sur ce
Bulletin par le Forum